

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSULTATION DES PROGRAMMES DES CANDIDATS

Laon, le 11 juin 2021

Pour favoriser l'information des électeurs, le ministère de l'Intérieur publie toutes les professions de foi fournies par les candidats aux élections départementales, régionales.

Vous pouvez les consulter sur ce site : <https://programme-candidats.interieur.gouv.fr>, accessible à partir de tout appareil relié à Internet (ordinateur, smartphone, tablette).

Pour les personnes non-voyantes, ce site permet également la lecture des professions de foi. En outre, les candidats ont la possibilité de fournir une version FALC (Facile à Lire et à Comprendre) afin de rendre l'information accessible aux personnes en situation de handicap.

A noter : lorsqu'elles n'apparaissent pas, c'est que les professions de foi n'ont pas été communiquées par les candidats.